

Compte rendu de la séance du 30 septembre 2021

Présents :

- Jean PRA
- Jean- Paul PAULIN
- Daniel ROCHE
- Marianne GILLIOT
- Marie-Noëlle BATTISTEL
- Laura BERNARD
- Maryse TUAL
- Anne- Claire BONHOMME
- Jean- Claude DI BISCEGLIE
- Jean-Baptiste FALGUEYRETTES

Excusé :

- Georges COTE

Secrétaire de la séance: Jean-Baptiste FALGUEYRETTES

Compte- rendu du conseil municipal du 02/08/2021 : Le compte- rendu du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité

Ordre du jour:

Bail précaire
Questions diverses

Délibérations du conseil:

bail précaire (DE 2021 40)

Monsieur le maire expose que le restaurant "Le Mas", dispose d'un bail précaire avec la commune pour leur activité. Ce dernier prend fin le 31/12/2021 et peut être renouvelé encore une fois pour une durée de 6 mois maximum.

Monsieur le maire, propose au conseil :

- le renouvellement du bail précaire au 01/01/2022 pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31/03/2022, à condition que les loyers au 31/12/2021 soient entièrement payés.

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Vote de crédits supplémentaires - la salle en Beaumont (DE 2021 41)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4500.00	
022	Dépenses imprévues	-4500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité cette délibération.

Questions diverses

- Cantine : L'organisation logistique pour les trajets et lors repas sera revue afin de proposer un accueil plus adapté
- Conseil de Jeunes : Marie-Noëlle BATTISTEL propose de remettre en place un conseil municipal de jeunes, à destination des enfants de de la commune en cycle 3 et des collégiens de 6ème et 5ème.
- Formation Premiers Secours : Une formation premiers secours a été proposée aux agents, aux membres du conseil municipal et aux enseignants. Les inscriptions sont en cours de finalisation
- Location de salles municipales : Il est rappelé que la location de salles municipale comporte deux tarifs différents (habitants ou non- habitants de la commune) et que les tarifs "habitants" sont strictement réservés aux locataires résidents de la commune
- Régularisation terrain communal : Il est exposé au conseil municipal que lors de la vente et de l'établissement du permis de construire "Maison BIJEAN Père", une modification du passage du chemin communal avait été réalisée mais non cadastrée. Il s'agit de déclasser le chemin cadastré. Une délibération spécifique sera prévue à cet effet
- Terrain succession TURC : Dans le cadre de la succession TURC, il apparaît que le chemin qui aurait dû être cadastré lors de la vente M. GALANT & M. TURC ne l'a pas été. Le conseil municipal valide la réalisation du bornage du terrain aux frais de la commune
- Travaux du Chemin de la combe des Serrues : Les volumes de terre nécessaires à la réfection du chemin de la combe des Serrues ont été utilisés. Les volumes de terre restants seront mis en œuvre sur le chemin menant à Champ Reynier, les m3 restants seront déposés à la déchetterie
- Diverses propositions M. ROCHET :
 - Les épisodes orageux intenses tels que celui du mois d'août peuvent faire déborder les réseaux existants et conduire à des déversements d'eaux pluviales. Néanmoins, il n'est pas prévu à ce stade de redimensionner et/ou remplacer les ouvrages existants
 - Chemin : Le chemin ayant existé jusqu'au remembrement ne sera pas recréé
 - Proposition de banc sur le point de vue sur l'Obiou dans le grand virage à gauche en sortant de La Salle RN85 direction CORPS. La proposition est sympathique, mais la mise en place d'un banc à cet endroit ne relève pas de la compétence de la commune, mais de la direction de l'équipement (Emprise de la route nationale)
 - Voirie du Petit Obiou : l'affaissement constaté du chemin nécessite des travaux dont la nature et l'ampleur restent à définir (consolidation, léger dévoiement...)